

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 36

Artikel: Lausanne, le 3 septembre 1881
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186532>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. —
 six mois. . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la jolie nouvelle inédite dont nous commençons aujourd'hui la publication : *Voyage patriotique de M. Malinet*, par M. le professeur J. Besançon.

Lausanne, le 3 septembre 1881.

Les événements de Tunisie viennent de nous remettre en mémoire, un fait, dont nous avons déjà parlé il y a plusieurs années, et qui nous montre que de tout temps, les peuplades de la côte d'Afrique se sont livrées sur les Européens, à des actes de barbarie, qui doivent nous faire vivement désirer, dans ces parages, le triomphe des armes françaises et de la civilisation.

En 1802, on apprit que cinq de nos compatriotes, dont deux du canton d'Appenzell et trois du canton de Berne, parmi lesquels se trouvait le nommé Vincent Emery, des Cullayes, avaient été jetés sur les côtes d'Afrique en faisant la traversée de Gênes à Naples, et capturés par les Tunisiens, qui les retenaient depuis quatre ans, dans le plus cruel esclavage. Cette nouvelle nous parvint par l'entremise d'un Français, Antoine Klein, qui avait partagé pendant quelque temps, le sort de ces malheureux, et avait été ensuite rendu à la liberté, grâce à l'intervention de son gouvernement. « Faites toutes les démarches possibles, écrivait-il » au père d'Emery, pour briser les fers de votre » pauvre fils, car il souffre de grands tourments, » continuellement aux travaux dès le matin jus- » qu'au soir, traité à coups de bâton, mourant de » faim et rongé par la vermine. »

Par l'entremise d'un nommé Gardon, aspirant de marine, les parents du jeune Emery avaient pu recevoir une lettre de celui-ci, qui, de son côté, n'avait aucune nouvelle de sa famille :

Voici la troisième lettre que je vous ecri depuis mon malheur don je n'ai pu avoir le dou plaisir de voir une des vottre, ce qu'il maffige croyez moy et vous ettes tous mor pour moi ce seret mille fois mor quand vie pour languai dans les peine ou je me trouve plongé mon sor est le plu deplorable du monde privé de ma liberté et de tou mais paran en générale ce qui me consume de jour an jour comme une chandelle allumée..... si vous voulé mécrire adrecé les lettre au ministre de la marine à toulon an provance et priéle de les faire pacer à tunis antandu de mettre une anvelope au lettre et de mettre et dedans de le prié d'avoir la bonté de lespedié par première occasion.....

 Votre dévoué fils, Vincent Emery,
 Esclave Suisse depuis quattran
 Ambracé tous mes petits neveu en mon nom.

A plusieurs reprises le gouvernement helvétique fit des démarches en faveur d'Emery ; toutes restèrent infructueuses. Enfin, en 1803, le père adressa une pétition au Petit-Conseil du canton de Vaud, pour le supplier de lui venir en aide, en autorisant une collecte destinée au rachat de son fils. « Sans votre sollicitude paternelle, disait-il » dans sa requête, les souffrances de cet infortuné » et les regrets d'une nombreuse famille n'auraient » point de terme. »

Il fallait une somme de 4000 francs pour le rachat du jeune Emery. Le Petit-Conseil, prenant en considération la pétition qui lui était adressée, autorisa, par arrêté du 7 mai 1803, une collecte dans le canton, ayant pour but de réaliser cette somme.

La collecte produisit 2883 fr. 6 batz, et le Petit-Conseil chargea la maison Cassat, Bianchenay et Co, à Marseille, des négociations relatives au rachat du captif. — En août 1803, M. Barthez, correspondant de cette maison à Tunis, l'informait ainsi de ses premières démarches : « J'ai trouvé Vin- » cent Emery à 6 lieues d'ici, travaillant dans » un jardin du dey. La lecture de votre lettre l'a » rempli de joie, surtout quand, sur le tableau » qu'il m'a fait de sa misère, je lui ai accordé, » pour subvenir à ses besoins, un quart de piastre » par jour. A peine pouvait-il m'exprimer toute » sa reconnaissance pour ce secours, et il y a été » d'autant plus sensible, qu'il souffrait encore » d'une bastonnade de 500 coups, reçus sur tout » son corps, pour avoir tenté de s'évader avec » vingt autres compagnons d'infortune. C'est de- » puis ce moment qu'il a été mis aux travaux les » plus pénibles. »

Enfin, le 6 novembre 1804, la Maison Cassat informait le Petit Conseil de l'heureuse arrivée à Marseille, de Vincent Emery, avec deux de ses compagnons d'infortune, rachetés par le canton de Berne.

VOYAGE PATRIOTIQUE DE M. MALINET

PAR M. J. BESANÇON.

Le conseiller Auguste Malinet habitait une petite ville dont nous tairons, et pour cause, le nom à nos lecteurs. C'était, au physique, un homme d'environ soixante ans, jouissant d'un embonpoint prononcé et d'un crâne à peu près chauve ; au moral, une intelligence médiocre, avec

